



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF  
JUMPING RIDING AMBASSADORS  
WWW.AJAMBASSADORS.COM

# RÈGLEMENT DE PROCÉDURE

## Coupe Ambassadeur AJA par équipe, version 2018

### 1. Idée et concept

#### 1.1 Définition

L'AJA (= International Association of Jumping Riding Ambassadors) organise, pour ses membres et pour une durée indéterminée, un classement annuel des épreuves AJA par équipe sous la dénomination « Coupe Ambassadeur ».

#### 1.2 Objectif

L'objectif de la Coupe Ambassadeur est d'encourager l'esprit d'équipe entre les membres de chaque pays, de promouvoir la compétition par équipe et de fournir aux délégués nationaux de l'AJA un argument supplémentaire pour motiver les cavaliers à participer aux concours internationaux AJA.

#### 1.3 Procédure d'implémentation

Chaque organisateur d'un concours international AJA organisera une épreuve AJA par équipe de quatre cavaliers, sous la dénomination « Coupe Ambassadeurs AJA par équipe ». L'épreuve se déroulera conformément aux articles FEI (CSIV-B) s'y rapportant et au présent règlement de l'AJA.

L'année de la Coupe Ambassadeur coïncide avec l'année calendaire. Les résultats de toutes les épreuves AJA par équipe comptent pour le classement final.

### 2. Coupe Ambassadeurs AJA par équipe

#### 2.1 Déroulement des épreuves

Des équipes nationales ou mixtes, constituées de cavaliers des grands et petits tours, peuvent s'inscrire aux épreuves AJA par équipe. Une équipe est formée d'un minimum de trois et d'un maximum de quatre cavaliers.

Description de la compétition :

Article : 265.2 : Autres compétitions par équipes : d'autres compétitions par équipes peuvent être organisées, selon les conditions du programme. Cependant, elles ne peuvent jamais être appelées Coupe des Nations ou au nom d'un sponsor. Il ne peut y avoir de référence à la représentation d'une nation.

Cette compétition comprend, à la même vitesse, deux parcours identiques, de dix à douze obstacles, hauteur 1,20 m, largeur de 1,30 m et pas de rivière.

Chaque athlète doit participer avec le même cheval.

Premier tour : au chronomètre

Deuxième tour: sans chronomètre.

Ordre de départ des équipes: ordre inverse des pénalités et des temps des 3 meilleurs athlètes au 1er tour.

Seulement 6 équipes iront au deuxième tour.

En cas d'égalité des pénalités et de temps pour la 6ème place après le premier tour, ces équipes concernées passeront toutes au second tour.

Le classement des équipes après le deuxième tour est décidé comme suit : les pénalités totales des trois meilleurs athlètes par équipe au premier tour s'ajoutent aux pénalités totales des trois meilleurs athlètes par équipe au deuxième tour.

Les équipes qui n'ont pas participé au deuxième tour ne sont pas placées.

En cas d'égalité des pénalités pour la première place, il y aura un barrage auquel participera un athlète par équipe.

Le chef d'équipe détermine quel membre de son équipe participera au barrage.

N'importe quel membre de l'équipe peut prendre part au barrage.

Le barrage se déroule contre l'horloge sur un minimum de six obstacles.

En cas d'égalité des pénalités et de temps après le barrage, les équipes concernées seront placées premier exæquo.

Ordre de départ du barrage : identique au 2ème tour

Un cheval par athlète qui ne participe pas à la compétition de l'AJA Friendship Cup et de l'AJA Challenge Cup.

Exceptionnellement, le jury peut autoriser deux chevaux par athlète (pas dans la même équipe).

## 2.2 Conditions de participation aux épreuves de la Coupe Ambassadeur

Un CSIV-B est un concours organisé sur invitation de l'organisateur.

Tous les membres AJA, à jour de leur cotisation pour l'année en cours peuvent participer à toutes les compétitions des concours AJA.

Sont aussi éligibles à participer à toutes les compétitions des concours AJA, à l'exception de la Challenge Cup et de l'Europa Cup, les candidats à l'adhésion à l'AJA, et les cavaliers invités par les organisateurs.

Ne sont pas admis les cavaliers qui étaient membres de l'AJA et qui, pour quelque motif que ce soit, en ont été exclus par son assemblée générale.

Un maximum de trois équipes par pays est autorisé à participer.

## 2.3 Dotation et remise des prix pour les épreuves AJA par équipe

Les organisateurs des concours internationaux AJA remettront les prix en nature habituellement décernés (minimum 6 équipes) L'AJA sponsorisera et remettra 4 Trophées à l'équipe gagnante et des plaques aux six meilleures équipes.

### **3. L'épreuve AJA par équipe est une épreuve qualificative pour la Coupe Ambassadeur**

#### **3.1 Définition d'une équipe nationale valide**

- 3.1.1 Peuvent participer à la Coupe Ambassadeur les équipes constituées de membres de l'AJA à jour de leur cotisation annuelle. Au moins trois cavaliers d'une équipe valide doivent avoir la même nationalité. La nationalité d'un cavalier est justifiée par son passeport ou par sa licence de fédération nationale (FN) (et non par une éventuelle licence d'invité).
- 3.1.2 Si quatre cavaliers d'une même nation participent au concours et se sont inscrits pour le classement de la Coupe d'Europe, l'intégration d'un cavalier étranger dans l'équipe nationale valide n'est pas autorisée. Si un pays n'a inscrit qu'une équipe et que seuls trois cavaliers de ce pays peuvent intégrer l'équipe, un cavalier étranger est admis dans cette équipe.
- 3.1.3 Si un pays a deux ou trois équipes au départ de l'épreuve pour laquelle les conditions stipulées s'appliquent, l'équipe nationale qui concourt pour le classement de la Coupe doit s'être inscrite une heure avant le début de l'épreuve en tant qu'équipe n° 1. Si le nombre d'équipes représentant une nation est plus important, un cavalier étranger ne peut intégrer que l'équipe n° 2 ou n° 3.
- 3.1.4 Les cavaliers ne sont pas autorisés à prendre le départ avec des chevaux qui ont concouru dans l'une des épreuves du Petit Tour le jour précédant cette épreuve.
- 3.1.5 «Équipes européennes»:  
Si un maximum de deux cavaliers d'une même nation peut intégrer une équipe, des cavaliers étrangers sont admissibles dans ladite équipe. Ces équipes se nommeront: équipe Europe 1, équipe Europe 2, etc.

#### **3.2 Évaluation de l'épreuve de la Coupe Ambassadeur AJA**

<b>Place</b>	1	2	3	4	5	6
<b>Points</b>	6	5	4	3	2	1

Les équipes éliminées lors de la première ou de la deuxième manche n'obtiennent pas de points. Les équipes qualifiées pour la deuxième manche ne se présentant pas au départ de la deuxième manche, seront également éliminées et n'obtiennent pas de points. Les points sont attribués à l'ensemble du classement, équipes européennes comprises. Si moins de trois équipes nationales valides prennent le départ, aucun point ne sera attribué.

#### **3.3 Épreuve finale de la Coupe Ambassadeur AJA**

La dernière épreuve des nations par équipe de l'année calendaire comptera comme épreuve finale et distribuera aux concurrents le double de points des autres concours.

#### **3.4 Calcul du classement de la Coupe Ambassadeur AJA**

Le classement est fait en additionnant le nombre de points accumulés dans les épreuves d'évaluation d'une année calendaire. À égalité des points au terme du dernier concours,

- le nombre de premières places ;
- le nombre de deuxièmes places ;
- etc.

est décisif.

#### **3.5 Cérémonie de remise des prix et dotation pour le classement de la Coupe Ambassadeur AJA**

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du dernier concours AJA en extérieur, de chaque année calendaire. L'AJA décernera des Trophées aux trois premières nations du classement de la Coupe.

## 4. Généralités

### 4.1 Événements d'évaluation

Le calendrier des concours et les organisateurs des épreuves de la Coupe Ambassadeur AJA sont proposés annuellement par le comité de l'AJA et approuvés par son assemblée générale annuelle.

### 4.2 Exclusion en cas de sanctions

Les cavaliers exclus par leur FN pendant l'année calendaire correspondante sont éliminés du classement. De plus, la commission disciplinaire de l'AJA peut exclure des cavaliers pour des raisons exceptionnelles.

### 4.3 Avant-programmes

Les avant-programmes doivent être présentés à temps pour examen par la commission technique de l'AJA, avant d'être soumis à la FN compétente.

### 4.4 Administration

La commission technique de l'AJA désignera un ou plusieurs membres pour administrer la Coupe Ambassadeur AJA. Ceux-ci sont responsables de la communication entre l'AJA, les organisateurs, les athlètes et les sponsors éventuels.

### 4.5 Service de résultats

La commission technique de l'AJA maintiendra un service de résultats qui évaluera les classements des épreuves de la Coupe de l'Ambassadeur, ajustera le classement général intermédiaire et établira le classement final. Le classement actuel sera publié sur Internet à l'adresse [www.ajambassadors.com](http://www.ajambassadors.com).

### 4.6 Sponsoring

Un ou plusieurs sponsors peuvent être invités à financer les prix en nature et/ou à aider les cavaliers originaires des pays voisins d'Europe de l'Est (remboursement des frais de déplacement).

### 4.7 Speaker

Les organisateurs de l'Ambassadors Cup AJA doivent informer le speaker local sur les règles de l'Ambassadors Cup et sur le classement annuel intermédiaire.

### 4.8 Publicité/relations publiques

Les organisateurs des épreuves AJA par équipe mettront tout en œuvre pour permettre la couverture médiatique de la Coupe Ambassadeur, de ses préparatifs à sa clôture, et pour que l'événement soit reconnu.

### 4.9 Divers

Pour tous les cas non réglementés par le présent règlement, le directeur technique de l'AJA, présent, prendra les décisions opportunes de façon à trouver une solution juste et correcte en faveur du sport, en conformité avec les dispositions de la FEI et avec l'accord du jury.

### 4.10 Validité du règlement

Le présent règlement constitue la quatorzième version datée du **10 Janvier** 2018 et remplace le règlement du 10<sup>ième</sup> Janvier 2017 et toutes les autres versions. En cas de différences dans les traductions, c'est la version anglaise qui s'applique.

**Le 10 Janvier 2018**